

Adaptation des normes de construction : une petite révolution pour les Outre-mer et La Réunion !

10 mars 2025 - Ce matin, Audrey Belim, Sénatrice de La Réunion, a tenu une conférence de presse avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA), la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) et la Fédération Réunionnaise du Bâtiment et des Travaux Publics (FRBTP).

Cette conférence de presse visait à expliquer en quoi l'adoption de la proposition de loi relative à l'adaptation des normes de construction dans les Outre-mer n'est pas un simple ajustement technique mais bien une petite révolution pour les Outre-mer et notamment La Réunion !

“Cela fait plus de 10 ans que nous attendions cette mesure” a ainsi indiqué la FRBTP.

Depuis le vote historique du Parlement européen du 10 avril 2024 qui a autorisé les Départements et Régions d'Outre-mer ainsi que Saint-Martin à déroger au marquage CE pour les produits de construction, il fallait prévoir ce qui allait servir de nouveau référentiel pour les normes de construction dans les Outre-mer. C'est désormais inscrit dans la Proposition de loi que j'ai déposée et défendue au Sénat. Ce fut un combat rude car la rapporteure LR s'y opposait mais je remercie les autres groupes politiques, dont le groupe LR, qui m'ont soutenue ainsi que les ministres des Outre-mer et du Logement, Manuel Valls et Valérie Létard, qui étaient convaincus, eux aussi, que nous ne pouvions plus attendre. Ma proposition de loi a donc été adoptée à l'unanimité.

Une triple urgence enfin prise en compte

L'amendement répond en effet à une triple urgence :

- **Sociale** : La possibilité d'utiliser des matériaux produits localement ou dans le bassin géographique permettra de réduire significativement les surcoûts liés à l'importation. C'est une priorité que d'agir en faveur du pouvoir d'achat ! Lorsque l'on propose d'encadrer les loyers et d'agir sur les normes de construction, cela permet de faire baisser le coût du loyer, principal poste de dépense des familles.
- **Économique** : Les normes s'appuyant sur des matériaux et techniques de l'Hexagone empêchent le développement et l'innovation de notre filière locale du BTP alors qu'elle est en crise actuellement. Ces normes inadaptées freinent la création d'emplois et de valeur ajoutée à La Réunion.
- **Environnementale** : La réduction de l'importation massive de matériaux contribuera à diminuer l'empreinte carbone de notre île, un enjeu crucial face au changement climatique que La Réunion et tout l'Océan Indien subissent.

Comme les filières économiques, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de la Réunion, le laboratoire Piment et moi-même l'avons signalé [dans une tribune conjointe la semaine dernière](#), l'amendement prévoit la création de comités référentiels construction qui seront chargés :

- De contribuer à la mise en œuvre de l'exemption de marquage CE, en tenant compte des besoins de la production locale et des spécificités réunionnaises,

- De définir des référentiels adaptés aux contraintes climatiques, géographiques et culturelles de La Réunion,
- De soutenir l'innovation locale dans le domaine des matériaux et procédés de construction.

Il doit cependant être impossible pour ces comités de valider des matériaux à la qualité fragile : il faut donc des procédures rigoureuses et associer notamment les représentants de l'Etat pour contrôler les protocoles de validation des normes.

S'appuyer sur l'excellence réunionnaise

La Réunion dispose déjà de ressources d'excellence sur lesquelles ces comités pourront s'appuyer. Le CIRBAT et le laboratoire PIMENT, via le centre d'essai universitaire LABiMAC, constituent des pôles d'expertise reconnus qui seront mobilisés dans cette définition de normes réunionnaises.

Les représentants de la CMA, de la CAPEB, de la CPME et de la FRBTP ont unanimement salué cette avancée qui permettra de développer des constructions plus adaptées aux enjeux thermiques spécifiques et aux risques cycloniques. En effet, comme les experts du Registre de la Construction de la Nouvelle-Calédonie nous l'expliquent, certaines des normes anticycloniques australiennes sont plus récentes et protectrices que les normes françaises et nous gagnerions à nous inspirer de certaines pour mieux protéger les bâtiments. Garance, qui a emporté les toits de maisons de moins de 15 ans dans l'Est de notre île, nous le confirme malheureusement.

Cette évolution témoigne de toute l'ambition de La Réunion. Nous voulons repenser l'habitat tropical et devenir un laboratoire d'innovation pour une architecture circulaire, durable et résiliente, spécifiquement adaptée aux zones tropicales.

Les filières économiques et moi-même appelons désormais les députés à inscrire et voter rapidement cette proposition de loi à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Les filières ont proposé de solliciter les députés pour inscrire rapidement la proposition de loi à l'ordre du jour. Il est en effet urgent de passer à une nouvelle étape et de parvenir à l'adaptation des normes de construction dans les Outre-mer.